

Charte de la Politique Régionale à l'Intégration du District du Conthey



COMMUNE DE
Chamoson
VALAIS • SUISSE



Charte de la Politique régionale à l'intégration du District du Conthey

« Par et avec vous. Ensemble »

La Politique régionale à l'intégration (P.R.I.) du District du Conthey est liée au Programme d'Intégration Fédéral et Cantonal, aux Communes du District par leurs répondants communaux et commissions politiques *ad hoc*, au service régional du District de Conthey et services communaux à l'intégration. La P.R.I. favorise l'inclusion des habitant.e.s des communes avec un accent particulier vers la population nouvellement arrivée. Par des projets et des mesures coordonnés avec les structures ordinaires, ses ambitions sont : **le développement de solidarités de proximité par la participation citoyenne et la prévention des risques de rupture sociale**. Voisine de la politique de la cohésion sociale et du vivre ensemble, elle travaille en réseau avec les différents acteurs des dites politiques, dans une perspective de développement durable. Elle s'adresse à tous les habitant.e.s de la petite enfance aux personnes âgées et offre un soutien spécifique aux individus dans leurs problématiques individuelles. Elle postule que l'intégration est l'affaire de toutes et tous, de la participation citoyenne à l'accueil. En ce sens, elle poursuit **l'objectif que le plus grand nombre d' habitant.e.s soit en capacité de participer à la vie sociale, culturelle, sportive, politique et économique**. En s'inscrivant en amont de cet objectif, la Politique régionale à l'intégration du District de Conthey déploie **des mesures d'encouragement** permettant aux habitant.e.s et aux institutions le développement de ressources et de compétences nécessaires à cette participation.

La Politique régionale à l'intégration (P.R.I.) permet de réaliser les valeurs du « vivre ensemble » :

- *la cohésion sociale par le développement de solidarités locales et régionales*
- *la promotion et la négociation de valeurs communes*
- *la participation à l'organisation de la vie de la cité*
- *la citoyenneté*
- *la prévention des conflits*
- *le respect des diversités d'appartenances*
- *l'ouverture des structures ordinaires vers les allochtonesⁱ*
- *l'ouverture des allochtones à la participation à la vie locale*
- *l'ouverture de la population autochtoneⁱⁱ à l'accueil*

La Politique régionale à l'intégration sous-tend la prévention des ruptures sociales. Elle postule qu'une vie villageoise riche en rencontres et en mises en liens enrichit les opportunités d'entraide et renforce la création de valeurs communes. Elle offre, par la rencontre et la mise en lien, un terreau favorable à la création d'un sentiment d'appartenance entre les habitant.e.s. Cette inclusion permet aux groupes de population de faire alliance afin de surmonter les difficultés liées aux périodes de transition. Ainsi, favoriser la mobilisation de ressources individuelles et collectives des différents publics et acteurs permet de faire face aux aléas de la vie.

Promotion de la vie locale et des solidarités de proximité

Mobilisation des ressources individuelles et collectives des publics

La Politique régionale à l'intégration (P.R.I.) pour toutes et tous

La P.R.I., dans une visée systémique, s'adresse à toutes et tous, dans un ensemble de mesures complémentaires où la notion de public prioritaire est inexistante. En effet, elle revendique que toutes les tranches de la population ont des besoins particuliers et en ce sens, elle coordonne les mesures dans un système organisé par « tranches d'âge, types de besoins, domaines d'action ». Pour ce faire, elle recense les besoins *via* le Service régional à l'intégration et propose un ensemble de mesures aux organes administratifs, décisionnels et financiers. Les projets varient alors d'une commune à l'autre. Il n'y a pas de volonté systématique d'implémenter des projets inter-communaux.

Connaissance des besoins

Propose les mesures dans un système organisé par « tranches d'âge, types de besoins, domaines d'action »

La Politique régionale à l'intégration (P.R.I.) cible les situations à risques

Certaines dispositions et trajectoires de vie notamment migratoire exposent davantage les individus au risque de rupture sociale. En conséquence, la P.R.I. veille aux situations particulières. Elle répond aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité, de fragilité et de précarité par une mise en lien auprès d'organismes régionaux compétents dans les problématiques identifiées.

Orienté les publics

Parallèlement, elle travaille sur l'ouverture de la société d'accueil et agit sur les préjugés et les discriminations.

Lutte contre les préjugés et les discriminations

La Politique régionale à l'intégration (P.R.I.) permet de s'inscrire localement dans un ensemble de mesures d'intégration organisées.

Afin de stimuler la participation citoyenne, les acteurs du terrain en partenariat avec le service régional à l'intégration, offrent des prestations qui visent à permettre la participation de chacun.e. Le service régional à l'intégration, par subsidiarité, propose aux communes des projets et des mesures répondant aux besoins des populations autochtones et allochtones non couverts ou insuffisamment couverts par les offres des structures ordinaires. Il s'agit alors de soutenir tant des individus que des groupes de population en proposant :

Participation citoyenne

Mobilisation des structures ordinaires

Partenariat pluridisciplinaire

1/ des soutiens aux initiatives citoyennes

Réponses aux besoins non couverts

2/ des prestations collectives

Développement de mesures complémentaires

3/ des prestations individuelles complémentaires

La Politique régionale à l'intégration (P.R.I.) approche et mobilise les populations, les différents services et les acteurs des politiques sociales voisines

La P.R.I. encourage celles et ceux qui le souhaitent à contribuer à l'élaboration d'actions favorisant le vivre ensemble, l'intégration. La P.R.I. invite, convoque, se déplace vers les associations, les habitants, les entreprises, les structures ordinaires *etc.*, afin de construire et partager des visions et des actions. Un pilotage de la politique d'intégration régionale, réalisé avec les personnes concernées, de la personne migrante à l'autorité politique, représente la finalité d'une gouvernance citoyenne réussie. Elle postule que l'intelligence collective reste le meilleur moyen afin de répondre aux problématiques complexes.

Prend appui sur les habitants de l'action au pilotage

Mobilise les acteurs

Crée des espaces de délibération

La Politique régionale à l'intégration (P.R.I.) transmet des informations accessibles

Une information ciblée et une orientation adéquate, le cas échéant, un accompagnement *ad-hoc*, sont les préalables pour permettre aux habitants.e.s d'accéder aux mesures. En ce sens, la P.R.I. a dans son périmètre la primo-information, de concours avec les Bureaux de Contrôle des Habitants, porte d'entrée privilégiée des nouveaux et nouvelles arrivant.e.s sur les communes du District. La P.R.I. encourage les communes, les entités publiques ou associatives au développement d'une communication accessible auprès de l'ensemble des habitant.e.s, dans une logique d'égalité des chances vers l'accès aux institutions.

Informations sociales

Accès aux communications et aux prestations

Accompagnement spécifique

Accès aux institutions

La Politique régionale à l'intégration (P.R.I.) développe une stratégie d'intervention

La P.R.I. développe son intervention par des actions coordonnées et congruentes au travers d'une gouvernance participative de l'ensemble des acteurs et des personnes concernées, en relation étroite avec l'autorité politique. Elle travaille en collaboration et en complémentarité des structures ordinaires : services cantonaux, communaux, représentants du milieu associatif, personnes ressources, porteurs de mesures *etc.* La P.R.I., au travers des communes, alloue un soutien aux acteurs et aux porteurs de mesures : politique, financier, humain et d'infrastructures (mise à disposition d'espaces) et promeut auprès du service cantonal à l'intégration des projets à financer. Un COPIL intercommunal, composé des préposés à l'intégration de chaque commune et du délégué régional est l'organe de pilotage de la P.R.I. La mise en place d'une commission plus large, d'acteurs et d'habitant.e.s du district, représente le cœur de la stratégie d'intervention.

Coordination d'actions

Travail en réseau

Mise à disposition de ressources

Gouvernance participative

La stratégie d'intervention est définie au travers de 9 vecteurs :

1. Accueil et reconnaissance
2. Apprentissage de la langue française
3. Employabilité (développement de ressources et de compétences nécessaires afin de joindre le marché du travail)
4. Information
5. Lien social
6. Accès à la culture, l'expression artistique et aux événements communaux et régionaux
7. Accès à la vie locale et aux institutions
8. Citoyenneté active et participation
9. Prévention

ⁱ Allochtone défini comme « qui provient à l'origine d'un endroit différent » (Goulet, 2006).

ⁱⁱ Autochtone qui signifie « issu de soi-même où il habite » (Goulet, 2006).

Commune d'Ardon :

Président :

Secrétaire :

Date :

P.-M. Broccard

J.-M. Roh

Commune de Nendaz :

Président :

Secrétaire :

Date :

F. Dumas

Ph. Charbonnet

Commune de Vétroz :

Président :

Secrétaire :

Date :

O. Cottagnoud

B. Fontannaz

Commune de Chamoson :

Président :

Secrétaire :

Date :

C. Crittin

P. Luisier

Commune de Conthey :

Président :

Secrétaire :

Date :

C. Germanier

H. Roh